



Bulletin municipal

Anzat le Luguet

N° 76
Janvier / Février 2021
Bimestriel

RANDONNEE



AGGLO
PAYS
D'ISSOIRE

➤ Anzat-le-Luguet

2 parcours : 11,5 km et 7 km

dim. 7 février 2021 8h30 à 13h30

5€ (gratuit pour les enfants)

Viens marcher avec l'association sportive anzatoise

Masque obligatoire
au départ et à l'arrivée



*Un grand bol d'air pur !
randonnée hivernale, en raquettes ou à pied*



➤ RDV à la salle polyvalente d'Anzat-le-Luguet

Départs possible de 8h30 à 12h30 pour le grand parcours (11.5 km)

et de 8h30 à 13h30 pour le petit parcours (7 km)

Ravitaillement sur les 2 parcours

Inscription sur place + d'infos : 04 15 62 20 00 ou sur capissoire.fr

Point tourisme d'Anzat le Luguet

Une stagiaire BTS tourisme de 1^{ème} année va effectuer son stage de 4 semaines à la municipalité. Elle aura la tâche de mettre à jour le site "Cirkwi" présentant les points touristiques et randonnées de la commune. Nous lui souhaitons la bienvenue.



La municipalité d'Anzat le Luguet vous adresse

ses meilleurs voeux pour 2021

*" Que l'année difficile que nous venons de vivre laisse la place à
une nouvelle année plus sereine sous le signe de la solidarité
et de l'humanité "*

Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits). Du 11 Décembre 2020

Tour du Cézallier et chemins de petite randonnée:

Suite au nouveau tracé effectué par le département pour le Tour du Cézallier, les élus du précédent mandat de plusieurs communes de l'ancien canton d'Ardes avaient réagi à la suppression du passage de ce tour sur les communes d'Ardes, Mazoires, Rentières, et d'autres. Aussi l'API du précédent mandat a contacté le département et a proposé de rajouter une boucle de ce chemin vers Mazoires, La Chapelle Marcousse, Rentières et Ardes. Le conseil départemental ne souhaite pas prendre des kilomètres de chemin en plus en charge et demande donc que les communes choisissent de faire un échange en supprimant des kilomètres de PDIPR. Ainsi l'API actuelle nous demande de bien vouloir déclasser le PDIPR qui part de la place de l'église à Anzat et qui va à la Tour de Besse. Il faut savoir qu'une grosse partie de ce PDIPR est repris dans le Tour du Cézallier, et pour la partie à déclasser il s'agit d'une partie de la voie communale allant de Combalibeuf à Lastauves et du chemin allant de Lastauves à Anzat via la Barbade. Il faut signaler que la commune adhère à E-rando63 et que nous avons déjà un ensemble de chemins de promenade propre à la commune auquel nous pouvons rajouter celui-là. Le conseil municipal, approuve les modifications présentées.

LE TOUR DES VACHES ROUGES

Carte générale



Projets tour de Besse:

Le cabinet d'architecture nous a fourni 2 projets pour la « rénovation » de la tour de Besse, le premier est restreint et le deuxième est plus complet. Les deux prévoient que les personnes puissent accéder à l'intérieur de la Tour.

Après avoir étudié le dossier envoyé par le cabinet d'architecture Laporte, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter l'avant-projet qui présente une restauration complète de la tour, pour un montant estimé de 254 100 € HT + 16 000 € d'option électricité soit 270 100 € HT.

Optimisation du parc d'éclairage SIEG:

Le SIEG vient d'effectuer un diagnostic de la commune en ce qui concerne l'éclairage public. Nous avons un total de 123 points lumineux dont 105 led et 18 sodium haute pression. Nous avons 119 lanternes en bon état et 4 capots plastiques. Les 4 capots plastiques concernent des Sodium haute pression.

Il est proposé d'acter le fait de finir d'équiper la commune en remplaçant les 18 sodium haute pression par des led comme sur le reste de la commune pour un coût total de 8700€ HT dont une part communale de 4350€ HT. Le temps de retour sur investissement est au pire de 8,1 années, en moyenne de 5,6 années et au mieux inférieur.

Le conseil municipal est favorable à l'optimisation du parc d'éclairage et participera à hauteur de 4350 € HT.

Commission Intercommunale d'Aménagement foncier:

Le Conseil Départemental nous informe que dans le cadre de la révision de la réglementation des boisements sur la commune, il y a lieu de constituer une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier.

Le conseil municipal désigne:

En tant que propriétaires de biens fonciers : Mme Michèle BAFOIL, Mme Josiane VERDIER, titulaires. M. Alain CHARROIN, suppléant,

En tant que propriétaires forestiers : M. François GAILLARD, Mme Marie-Thérèse CHAUNION, titulaires. Mme Mauricette LADEVIE et M. Fernand SERRE, suppléants.

M. Jean-Marc PONS, 2^{ème} adjoint, est désigné membre titulaire.

Statuts régie réseau chaleur:

Du fait de la construction du deuxième réseau chaleur de la commune dans le village du Luguët, il est nécessaire d'augmenter le nombre de représentants présents dans la régie chaleur de la Commune d'où un changement de statuts. Aujourd'hui il y a 3 élus dont le maire, 2 représentants des abonnés du réseau d'Anzat. Il est proposé de mettre 9 membres : 5 membres du conseil municipal et 4 abonnés (2 d'Anzat et 2 du Luguët).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable au passage à 9 membres au Conseil d'Exploitation et désigne les personnes suivantes :

Membres du Conseil Municipal : Mrs Emmanuel CORREIA, Eric CHARROIN, Jérôme BERNARD, Mathieu REBOISSON. Mme Béatrice CAENEN.

Abonnés : Mmes Marie BAYSSAT, Jacqueline VERDIER, Josiane VERDIER. M. Claude REBOISSON.

Convention avec l'API – titres et mandats assainissement:

Vu que la commune devait reprendre la délégation de l'assainissement, le SGEB, en charge de la facturation des redevances assainissement, a émis les titres au nom de la commune. Cependant, vu les dernières décisions, les titres auraient dû être au nom de l'API mais le SGEB ne peut plus les modifier. Ainsi, en accord avec le Trésor Public et l'API, il est convenu que la commune émette les titres d'assainissement et rembourse l'API. Pour se faire, une convention entre la commune et l'API doit être signée.

Enfouissement réseau télécom au Luguet:

Lorsque nous voulons décider de faire des travaux dans un domaine où le SIEG est présent, le SIEG nous propose un devis « rapide » pour que la commune puisse se décider. Ensuite il revient avec un devis plus précis qui tient compte du passage de la fibre, c'est la raison de ce deuxième devis qui reprend un devis accepté en 2018.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° DE 2019_73 du 10/09/2019.

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITE et de GAZ du PUY-DE-DOME, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n° 1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le S.I.E.G. – LE CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

La tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment la surlargeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à **20 958,00 € H.T.**, soit **25 149,60 € T.T.C.**, (au lieu de 14 976 € TTC)

La tranchée commune en domaine privé est à la charge du SIEG.

L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le S.I.E.G. en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de **35 000,00 € H.T.**, soit **42 000,00 € T.T.C.**, (au lieu de 31200 € TTC) à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services d'Orange.

Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

Depuis le 1er janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût hors taxe des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom .

Décès

Mme Jeanine Roddier épouse Vallon née le 28 Mars 1938 à Anzat est décédée le 10 Novembre 2020 à Issoire à l'âge de 82 ans.

Mme Raynaud Josiane, Joëlle née le 04 Juin 1961 à Issoire, est décédée le 04 Décembre 2020 à Ardes à l'âge de 59 ans.

M. Goyon Joseph, André est né le 6 avril 1935 à Anzat le Luguet, est décédé le 14 Janvier 2021 à Anzat à l'âge de 86 ans.

Sécurité routière

À partir du 1er novembre 2021, chaînes ou pneus hiver seront obligatoires en zones montagneuses.

Pour améliorer la sécurité des usagers en cas de neige et de verglas, et limiter le blocage des routes dans les régions montagneuses, l'obligation d'équiper son véhicule de chaînes ou de pneus hiver sera étendue à partir du 1er novembre 2021, comme le prévoit le décret n°2020-1264 paru au Journal Officiel le 18 octobre.

Les préfets des départements situés dans des massifs montagneux devront établir la liste des communes où un équipement des véhicules devient obligatoire en période hivernale, c'est-à-dire du 1^{er} novembre au 31 mars. Cette liste sera établie avec et après consultation des élus locaux concernés.



MESSAGE AUX PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Chers propriétaires forestiers,

Nous avons le plaisir de vous informer directement même si vous avez reçu des informations par d'autres canaux, du lancement des opérations de financement du renouvellement forestier prévu dans le plan gouvernemental FRANCE RELANCE .

L'Etat Français va consacrer **150 millions d'euros** pour « aider » et accompagner la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer.

Le document en pièce jointe décrit ce qui est possible et comment l'obtenir :

- La reconstitution des forêts sinistrées
- Le traitement des forêts vulnérables
- L'amélioration des peuplements pauvres

L'ensemble de ces mesures est détaillé à la page <https://agriculture.gouv.fr/francerelance-le-volet-transition-agricole-alimentation-et-foret>

D'ici Noël, une Instruction technique issue du ministère explicitera les modalités pratiques pour les propriétaires comme pour les porteurs de projet (grosses structures permettant des regroupements tels les Coopératives, les gros cabinets d'experts, l'ONF) pour qui un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est en cours.

Pratiquement vous pouvez vous adresser à vos interlocuteurs habituels : votre gestionnaire, CRPF, syndicat Fransylva local, URCOFOR, DDT, DRAAF,...

Une plateforme numérique de télédéclaration des dossiers sera prête deuxième quinzaine de janvier 2021.

Vous pourrez retrouver les liens d'accès sur les sites de [France Bois Forêt](#), [Fransylva](#), [Ministère Agriculture en charge des forêts](#)...

Sachons saisir cette formidable opportunité pour les forêts françaises.

Bien sincèrement vers vous.

Michel DRUILHE **Antoine Ponton d'AMECOURT**
Président FBF Président Fransylva



La Station Parrot-Nature est ouverte tous les week-ends de Janvier tant qu'il y aura de la neige.

La station sera ouverte pour les vacances

Auvergne Rhône Alpes de Février

Retrouvez les grandes étendues enneigées du Cézallier!

A votre disposition 3 pistes damées quand les conditions météorologiques le permettent.

Marquerolles : 8 km 125 m de dénivelé. Balade en famille.

Le teston : 4 km 100 m de dénivelée. Balade pour les plus jeunes.

Le signal du Luguët : 8 km 300 m de dénivelé

Bon niveau physique.

Animations 2021

Du fait de la pandémie Covid 19 les animations sont programmées mais ne se feront qu'avec le feu vert de la préfecture.

Nous vous tiendrons au courant via votre messagerie. Les modifications se feront au fur et à mesure.

Février :

Dimanche 7 Février : Randonnée de 7 km et 14 km sur la commune organisée par l'API (Agglomération du pays d'Issoire) et soutenue par l'association sportive d'Anzat le Luguët. Rendez vous salle polyvalente.

Mars :

Samedi 20 Mars : Printemps des poètes sur le thème " Le désir ". 14 h 30 salle polyvalente avec le chanteur Lois Brossy. Gratuit.

Avril :

Samedi 18 Avril : Portes ouvertes "CIDC" Club informatique du Cézallier. 14 h 17 h. Salle du conseil.

Mai :

Samedi 8 mai : Commémoration fin de la 2^{ème} guerre mondiale aux monuments aux morts.

Juin :

Dimanche 6 Juin : Commémoration au Bosberty avec animation.

Dimanche 13 Juin : Fête de la montagne organisée par l'ASDALL (association sportive d'Anzat le Luguët) à Parrot. Diverses animations et marchés de producteurs et d'artisans.

Juillet :

Date à déterminer : La nuit des églises. Concert de musique classique à la Chapelle du Luguët.

27 au 31 Juillet : Eco-festival organisé par l'API au sommet du Cézallier.

Août :

Le 6 ou 7 à déterminer : Nuit des étoiles. Programmation d'un spectacle en cours à 21 h puis observations des étoiles au Pirou à 22 h 30 avec le club d'astrologie de Brassac.

Mardi 10 Août : Soirée cinéma avec l'association Cézallier vallée de la Sianne.

Date à déterminer : Concert classique de la mi-Août à l'église d'Anzat.

Date à déterminer : Concert de François Breugnot.

Date à déterminer : Soirée contes.

Samedi 21 Août : Feux d'artifice pour la St Roch.

Septembre :

Samedi 18 Septembre : Journée du patrimoine ; les moulins de la commune.

Le bulletin municipal ne sera distribué dans les boites à lettre qu'aux personnes ne possédant pas de boîte de messagerie.

Nous vous remercions de votre compréhension.



Adresse de messagerie : anzatleluguët.mairie@wanadoo.fr

IPNS

Téléphone : 04 73 71 74 68



Vœux 2021

La cérémonie des vœux 2021 n'ayant pu avoir lieu : crise sanitaire oblige, je vous présente ci-dessous, le texte que je pensais prononcer à cette occasion :

En tout premier lieu, je souhaite rendre hommage aux personnes en lien avec la commune qui sont décédées au cours de cette année 2020 ; chacune à sa façon aura marqué nos vies : Monsieur Daniel D'Huy, Madame Odile Reboisson épouse Gérard, Monsieur Georges Bresson habitant de La Freydière, Madame Hélène Pagenel, Madame Christiane Tartière épouse Salaville, Madame Armande Chouvier épouse Martin, Madame Jeanine Roddier épouse Vallon habitante d'Apcher et Madame Josiane Raynaud.

Dans la commune d'Anzat-le-Luguet, la plupart des rendez-vous organisés par les associations ont lieu aux beaux jours et ils ont donc été annulés. Seul le club des aînés a, en début d'année, poursuivi ses rencontres avec le clic ; la société de chasse a pu pratiquer ses activités. Je remercie les personnes impliquées dans chacune des associations communales.

La boulangerie a rouvert ses portes en juin avec l'arrivée de Madame Cassandra Rau et Monsieur Laurent Gamain.

En ce qui concerne les pompiers, l'année 2020 aura été celle de la fin de service de Monsieur Claude Charroin que nous remercions de nouveau pour l'ensemble des années passés comme sapeur-pompier volontaire. Monsieur David Grampayre a été nommé chef de centre le 15 juillet 2020, nous le remercions pour son engagement et son implication.

L'année 2020 aura aussi vue officialiser la reconnaissance de la commune envers deux anciens maires devenus Maire Honoraire : Monsieur Valentin Reboisson et Monsieur Rémi Vigier.

En ce qui concerne les travaux :

Ceux du bourg d'Anzat ont été achevés et le réseau chaleur est opérationnel. Ceux du Luguet ont débuté avec la réalisation de la station d'épuration. L'auvent et la façade de l'église côté place ont été refaits, la dalle du 1^{er} étage de la maison des associations a été posée et les pierres des murs du rez de chaussée ont été jointés.

Un premier passage sur les voies goudronnées a eu lieu : Trémeuge, Mizérat, la Rochette, desserte de Vins Mège.

La taille de la végétation en bordure des routes et chemins s'est poursuivie, la piste du Cézallier a vu la création d'un passage d'eau coté Parrot, et d'autres chemins ont vu des interventions sur la structure (Reyrolles, le Rayet, la Vazèze, le tri de la Latte, le Luguet).

Le buron d'Artout a accueilli un groupe d'aumônerie d'étudiants de Paris pendant 2 jours en été : les travaux se sont donc poursuivis.

En ce qui concerne l'assainissement des autres hameaux classés en collectif : Mizérat a été fait et les 4 prochains seront Bosberty, Vins Haut, La Combe et Parrot.

Le dossier de demande de subvention (pour la totalité des hameaux) avait été posé en octobre 2019 et proposait un échancier dans les travaux de façon à pouvoir bénéficier de subventions. Cet échancier débutera donc en septembre 2021 par les 4 hameaux cités ci-dessus.

Sur ce dossier des hameaux l'année 2020 a été une année blanche suite à des imprécisions sur la façon dont la commune pouvait avoir la délégation de l'Agglo en matière d'assainissement.

Nous avons eu les réponses de l'Etat à la fin de l'été 2020 et aussi bien l'Agglo que la Commune avons décidé qu'il n'y aurait pas de délégation. Ecrit comme cela, ceci paraît simple, mais la mise en application prend toujours un certain temps.

L'année 2020 aura été celle de la mise en place de partenariats de stages avec l'E.S de Vichy section BTS tourisme, et un BTS nature et environnement de Lyon. Ceci permet à la commune de bénéficier des connaissances des étudiants pour avancer sur le volet ouverture. Je remercie Monsieur Etienne Vaissade de consacrer beaucoup de temps à cela. Grâce à ce travail, la commune gagne en notoriété et les habitants ou passants peuvent mieux apprécier les richesses patrimoniales et environnementales de la commune.

Les animations communales culturelles et les marchés contribuent aussi à cela. Malgré la crise nous avons pu en bénéficier une fois encore.

22^{ème} Printemps des poètes et 6^{ème} édition à Anzat le 7 Mars 2020

La nuit des églises 2020 à la chapelle du Luguet 6^{ème} édition le 4 Juillet 2020

Le 6 Juin 2020 au Bosberty

Soirée conte le 17 Juillet 2020

Rando aquarelle le 25 Juillet 2020

La nuit des étoiles le 7 Août 2020

Pour le moment nous préparons les animations 2021 mais à part les marchés, il est difficile de prévoir le reste. Je remercie Monsieur Jean-Marc Pons de les préparer au cas où.

Comme tant d'autres, en 2020 il a été mis en place le télétravail pour les secrétaires de mairie. Parce qu'elles sont deux cela nous permet de laisser ouvert le secrétariat tout au long de l'année. Je tiens à les remercier ainsi que l'ensemble du personnel communal.

Vous avez vu apparaître à la fin de l'année un pylône à côté de Vins-Haut, les émetteurs vont arriver. De même, entre Ardes et Anzat des travaux sont en cours pour amener la fibre. De façon à ce que les habitants puissent en bénéficier, il nous faut un plan d'adressage qui est en cours de réalisation.

Nous le savons tous, l'année 2020 aura été une année plus difficile pour beaucoup. En même temps, pour une grande partie de l'humanité elle n'a été qu'une année difficile de plus, car chaque jour cette grande partie de l'humanité doit se battre pour juste se maintenir en vie. Au cours du premier confinement, dans la société française, il était question de relocaliser les fabrications, de bâtir une société soucieuse de l'environnement et des autres humains, mais la réalité revient vite. Pendant cette année 2020 les inégalités sociales ont continué à augmenter et aujourd'hui de plus en plus de voix se font entendre pour retrouver leurs habitudes, leur confort, leur liberté quitte à faire enfermer les autres : ceux qui seraient le plus sensible à la covid-19. Drôle de fraternité !

Bien sûr la liste de ce qui s'est passé sur la commune en 2020 n'est pas exhaustive, elle est simplement là pour rappeler que l'année 2020 a malgré tout apporté son lot d'évènements positifs. Chacun et chacune a contribué à sa façon à ses évènements et je remercie particulièrement l'ensemble des membres du conseil municipal.

Les adjoints, les conseillers, le personnel communal et moi-même vous souhaitons une année 2021 sous le signe de la solidarité et de l'humanité ».

E. CORREIA

Maire d'Anzat le Luguet